

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-127

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-127

Projet de renouvellement urbain Joliot Curie - Bilan de la concertation - Décision - Approbation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet urbain Joliot Curie s'étend sur trois quartiers prioritaires de la politique de la ville : le quartier Benauges à Bordeaux, le quartier Henri Sellier - Léo Lagrange à Cenon et le quartier Jean Jaurès à Floirac. Le quartier Benauges et le quartier Henri Sellier - Léo Lagrange sont également éligibles au Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) au titre des projets d'intérêt national.

Le périmètre de ce projet urbain se caractérise par :

- un parc d'habitat social contrasté, dont résultent d'importantes disparités dans les situations sociales,
- des espaces extérieurs souvent dégradés, marqués par l'omniprésence des infrastructures de circulation, routières et ferroviaires, ainsi que des nuisances sonores,
- une dynamique commerciale et économique qui s'essouffle, notamment en ce qui concerne le centre commercial de la Benauges,
- de fortes contraintes environnementales liées au caractère inondable de la plaine, qui doivent être prises en compte dans la conception du projet,
- une offre d'équipement diversifiée mais souvent à requalifier.

Ce projet rassemble des habitants partageant les mêmes contraintes et attentes quant à la qualité de vie de leur quartier. Au vu des ambitions portées par la Métropole et les villes pour ce territoire, mais aussi de l'avancée des projets portés par l'Établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique, qui se situe en limite immédiate du périmètre, il est apparu nécessaire pour l'ensemble des partenaires de réinterroger le premier plan guide qui avait été élaboré en 2012.

Ainsi, une équipe de maîtrise d'œuvre urbaine pluridisciplinaire dont le mandataire est l'agence l'AUC a été missionnée en novembre 2016 par Bordeaux Métropole pour accompagner le processus d'actualisation du projet de renouvellement urbain.

Le pilotage de ce projet est assuré par Bordeaux Métropole, conformément à la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 portant sur la compétence de la Métropole en aménagement et projets urbains.

Une première phase a consisté en la mise au point d'un plan guide : orientations structurantes, objectifs d'intervention sur les commerces/services, l'habitat, les espaces publics et les équipements. Cette phase a été indissociable de la conduite d'un processus participatif impliquant les habitants à l'élaboration du projet.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Par délibération n°2018-173 du 23 mars 2018, le Conseil métropolitain a ouvert la concertation règlementée concernant le projet de renouvellement urbain Joliot Curie.

Les villes de Bordeaux, Cenon et Floirac ont été associées à l'organisation de cette concertation.

Les objectifs du projet de renouvellement urbain tels que décrits dans la délibération du 23 mars 2018 sont les suivants :

- développer la mixité urbaine par une offre diversifiée en termes de logements et d'activités,
- réhabiliter le parc existant de logements de manière qualitative,
- rénover les équipements publics ainsi que le centre commercial,
- offrir des espaces publics et des voiries de qualité, clarifier les statuts fonciers,
- pacifier les déplacements en particulier sur les boulevards Joliot Curie et de l'Entre-deux-Mers.

Au regard des objectifs précités, la délibération du 23 mars 2018 a ainsi défini les modalités de la concertation :

- des ateliers de concertation thématiques (espaces publics, mobilités douces, stationnement, programmation d'équipements publics), pouvant s'appuyer sur des balades urbaines. Au total, 8 ateliers sur la durée de la concertation préalable étaient prévus pour rythmer la progression du travail avec les habitants,
- des plateformes d'échanges réunissant élus, services, habitants, associations, permettant des moments de dialogue entre les acteurs du projet, afin de favoriser la réflexion et les réactions sur le projet urbain,
- des réunions publiques ou évènements festifs, assurant la restitution des travaux et l'avancement du projet urbain,
- des maquettes du projet urbain à différentes échelles, accessibles en permanence au « Point info Projet urbain et vie quotidienne » de la Benaugue, mais aussi en différents lieux à Cenon et à Floirac.

La clôture de la concertation réglementaire s'est effectuée le 22 décembre 2019, et a été annoncée par affichage.

2. LES MODALITES DE LA CONCERTATION

Les modalités du déroulement de la concertation sont détaillées dans le bilan de la concertation joint en annexe.

De juin 2017 à avril 2018, préalablement à l'ouverture de la concertation réglementaire, se sont tenues des plateformes d'échange dans les différentes communes. Par la suite, 8 ateliers de concertation ont eu lieu sur les différents quartiers du projet de mars 2018 à décembre 2019. Ils ont pris la forme de balades urbaines ou de tables rondes et ont porté sur de nombreuses thématiques : mobilités, espaces publics, habitat, équipements publics, activités économiques. Parallèlement, des réunions publiques ont permis de restituer l'avancement des différentes étapes de concertation au fur et à mesure de la démarche.

Le processus de concertation a été complété par l'ouverture d'une exposition permanente à disposition du public au sein du « Point info Projet urbain et vie quotidienne » de la Benaugue, bénéficiant d'un animateur dédié. Par ailleurs, la mise à disposition de recueils de contributions a également été proposée.

Enfin, les Conseils citoyens, associations habitantes créées en 2016 dans le cadre des dispositifs de la Politique de la ville, ont été activement associés tout au long de la démarche.

Comme détaillé dans le bilan joint en annexe, différents moyens de communication ont été mis en place afin d'informer la population de la démarche de concertation et d'annoncer les dates des réunions et ateliers :

- publications sur les sites internet respectifs des villes,
- pages Facebook du quartier Bastide et des villes de Cenon et Floirac,
- publications dans les magazines municipaux des villes,
- affichage dans les principaux lieux publics du quartier,
- distribution de flyers.

3. LE BILAN DE LA CONCERTATION

Le bilan de la concertation est joint en annexe de la présente délibération.

Le document se compose du rappel des modalités et des objectifs du projet, du déroulement de la concertation réglementaire et fait état des contributions des habitants ainsi que de leur prise en compte dans le projet.

Le bilan ci-annexé fait principalement état d'observations concernant les thématiques suivantes :

Mobilités :

Pour les différents quartiers de Joliot Curie, les enjeux prioritaires attendus par les habitants sont la requalification des voies de circulation, la création de nouvelles continuités cyclables et piétonnes, l'amélioration de la desserte en transports en commun, et l'amélioration du stationnement.

Plus spécifiquement sur le quartier Benauges à Bordeaux : de nombreuses intersections et axes sont jugés dangereux pour les piétons. Les traversées pédestres entre le parc Pinçon et la rue du Recteur Thamin doivent notamment être retravaillées et le caractère piéton des abords du centre commercial conservé. Les nouvelles constructions devront prévoir suffisamment de stationnement et le nombre de places actuel ne doit pas être réduit.

Plus spécifiquement sur le quartier Jean Jaurès à Floirac : les attentes des habitants portent sur le désenclavement de la Cité du Midi, l'amélioration des liaisons avec les différents secteurs aux alentours et entre les secteurs du Bas Floirac. Le tunnel entre Floirac et la Benauges est jugé inconfortable et insécurisant. Le nombre de places de stationnement est jugé également insuffisant par endroits. L'accessibilité au futur transport en commun en site propre est fortement attendue.

Plus spécifiquement sur le quartier Henri Sellier - Léo Lagrange à Cenon : la passerelle piétonne doit être conservée et réaménagée pour favoriser les flux cyclistes. Les nuisances sonores du boulevard Joliot Curie doivent être réduites. Sur Sellier, il est attendu plus d'une place de stationnement par logement.

Espaces publics :

La préservation, voire la multiplication, des espaces publics est plébiscitée, notamment pour avoir vocation de lieux de détente et de convivialité.

Plus spécifiquement sur le quartier Benauges à Bordeaux : la rénovation des parcs est espérée et celle du parc Pinçon est considérée comme urgente. Un lien pourrait ainsi être recréé entre le parc et la salle Jean Dauguet. Un manque de lieux de rencontre et de repos sur les places publiques et à proximité des commerces est relevé ainsi que de lieux de sortie le soir sur le quartier.

Plus spécifiquement sur le quartier Jean Jaurès à Floirac : les lieux de sociabilité sont à conserver et développer sur le quartier, notamment la place Hilaire Saura, les espaces de jeux et de détente de la Cité du Midi, les jardins partagés.

Plus spécifiquement sur le quartier Henri Sellier - Léo Lagrange à Cenon : la priorité est à donner à la végétalisation du quartier et à la création d'aires de jeux. Les délaissés de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) sont proposés pour accueillir ces aires de jeux pour enfants. La plantation d'arbres et l'aménagement d'espaces verts sont préférés à de nouvelles constructions.

Equipements et activités économiques :

Plus spécifiquement sur le quartier Benauges à Bordeaux : la rénovation de l'école de la Benauges est attendue. Les équipements qui favorisent les rencontres doivent être préservés. Un fort attachement au maintien du centre commercial Benauges se dégage, ainsi que la volonté de voir arriver certains nouveaux commerces (boulangerie, café).

Plus spécifiquement sur le quartier Jean Jaurès à Floirac : l'accès au centre commercial Benauges est difficile. La fermeture de certains commerces et cafés sur le quartier, notamment sur le cours Gambetta, est regrettée. Les habitants espèrent la renaissance de commerces sur le quartier ou aux alentours. Le restaurant Chez Carmen apparaît comme un établissement majeur du quartier et cette fonction doit être préservée.

Plus spécifiquement sur le quartier Henri Sellier - Léo Lagrange à Cenon : la démolition-reconstruction de l'école maternelle Maumey est plébiscitée. Les habitants espèrent aussi que la fonction de salle des fêtes du Château du Diable soit conservée et que le Château soit rénové. L'accès au centre commercial Benauges est difficile.

Habitat :

L'amélioration des conditions de logement actuelles est attendue pour les différents quartiers.

Plus spécifiquement sur le quartier Benauges à Bordeaux : une compacité excessive de certains secteurs du quartier par la construction de nouveaux bâtiments est crainte. Le parking Jean Dauguet ne doit pas être remplacé par de nouvelles constructions.

Plus spécifiquement sur le quartier Jean Jaurès à Floirac : la densification de la Cité du Midi doit se faire de façon raisonnable et avec des hauteurs maîtrisées. Les nouvelles constructions doivent être accompagnées de places de stationnement, de commerces et d'équipements. Elles ne devront pas se faire à l'emplacement des jardins partagés.

Plus spécifiquement sur le quartier Henri Sellier - Léo Lagrange à Cenon : le boulevard de l'Entre-deux-Mers ne doit pas connaître de densification importante. Les démolitions prévues à Sellier sont bien accueillies. Pendant sa phase d'élaboration, le projet a ainsi évolué tenant compte des contributions de la concertation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5217-2,

VU les dispositions des articles L.300-1, L.300-2 et L.103-2 du Code de l'urbanisme,

VU la délibération n°2015/0745 du 27 novembre 2015 relative à la définition de l'intérêt métropolitain pour les opérations d'aménagement,

VU la délibération n°2018/173 du 23 mars 2018 relative aux objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain du secteur Joliot Curie et les modalités de concertation préalable,

VU le bilan de la concertation du secteur Joliot Curie ci-annexé ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, d'arrêter et d'approuver le bilan de la concertation, en vue de lancer l'opération d'aménagement sur le secteur Joliot Curie,

CONSIDERANT que le processus de la concertation préalable a répondu aux modalités de concertation fixées par la délibération n°2018/173,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le bilan de la concertation relative au projet de renouvellement urbain Joliot Curie joint à la présente délibération,

Article 2 : de charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean TOUZEAU
PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2020	